

RDV avec monsieur **Thomas TARDIVEAU** le **19 décembre à midi**, conseiller réforme des marchés de l'électricité et de la filière nucléaire

Cabinet de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition énergétique

244 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Le rendez-vous a lieu le **Mardi 19 décembre à 14h**, à Bercy à l'adresse indiquée, ci-dessous :

Messieurs **Romain VALENTY**, Directeur de participations Énergie et **Laurent SUSTER**, Directeur adjoint de participations Énergie, à l'Agence de participations de l'Etat (APE) à Bercy, monsieur **GIOVACHINI Paul** (APE – secteur Orano).

Ministère de l'Économie et des Finances

139, rue de Bercy

75012 PARIS

Contexte :

Discours de Belfort du 10 février 2022 – relance du nucléaire, quid la filière du traitement-recyclage ?

SUD a rappelé que les annonces devaient s'effectuer selon les 4 piliers de relance du nucléaire que sont, sans ordre : **la poursuite de l'exploitation, la construction de nouvelles installations, investissement dans la recherche et renforcement de l'amont et de l'aval du cycle**. En ce sens, des annonces auraient déjà dû être faites sur l'aval du cycle.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie couvre deux périodes successives de cinq ans.

Période prochaine PPE : 2024-2033

La PPE actuelle a été élaborée avec une perspective de fermer de nombreux réacteurs de 900 MWe.

Pour SUD, nous nous inquiétons de l'absence de prise en compte suffisante de la filière du traitement-recyclage.

Nous rappelons que le Président de l'ASN évoquait en janvier 2022, le potentiel arrêt de la filière du traitement-recyclage après 2040.

Cette filière est pourtant **ESSENTIELLE** pour répondre aux enjeux de souveraineté énergétiques et la PPE 2024-2033 doit permettre la pérennisation, le développement et le financement de la stratégie nationale du traitement-recyclage post 2040.

Actuellement, nous sommes dans une situation très compliquée : contrat ATR négatif sur 2016-2023, à peine à l'équilibre sur 2024-2026. L'absence de vision long terme et l'échéance 2040 approchant très rapidement, les investissements qu'ils soient humains (compétences) ou matériel (maintien et évolution de l'outil industriel) ne sont pas à la hauteur.

Il faut donner à la filière du traitement recyclage des perspectives afin d'anticiper. Lors de la construction d'UP2 800 et d'UP3, il y avait de l'anticipation.

Sans anticipation et faute de perspective, la filière aura les mêmes errances que la relance des constructions d'EPR mais avec des conséquences plus impactantes.

La cour des comptes a qualifié de « *point de vulnérabilité important du fonctionnement actuel du cycle* » l'usine de la Hague.

Les éléments démontrant le point de vulnérabilité de la filière du traitement – recyclage :

- Le projet piscine d'EDF à horizon 2034 (retard),
- La densification en piscine,
- L'entreposage Pu (lié au client et problème industriel de Melox).

Les demandes fortes du syndicat SUD Orano Recyclage afin de donner de la visibilité au traitement – recyclage, tout en limitant les déplacements et avec une souveraineté énergétique sécurisée :

- **S'engager dans le multi-recyclage** (recyclage industriel de combustible MOX) pour la France et les clients étrangers comme le Japon (MELOX 2 à La Hague) – économie en matière première – moins d'exposition au contexte géopolitique (Russie, Niger, Kazakhstan, ...),
- **Revoir le principe de la piscine centralisée d'EDF** prévue sur l'établissement de La Hague en y associant obligatoirement de la visibilité sur le multi-recyclage
- **Le moxage des réacteurs de 1300 MWe,**
- L'utilisation d'URE (Uranium Retraitement Enrichi) dans les réacteurs de 900 MWe sans recours à la Russie, **Mettre une unité de conversion du nitrate d'uranyle sur la Hague** évitant là encore des déplacements et évitant de passer par la Russie en associant l'enrichissement sur GB2 de l'URT ainsi converti (combustible URE permettant un gain de matière première),
- **Investir dans de nouvelles installations industrielles permettant de ne fermer aucune porte sur les possibilités techniques du recyclage en lien avec les recherches effectuées sur ATALANTE,**
- **Pouvoir retraiter les combustibles particuliers (exemple de ceux du CEA),**
- **Revoir le financement du traitement recyclage par un tarif régulé sur le prix de l'électricité.** Demander que l'Etat s'implique dans le financement entre EDF et Orano. Un tarif régulé sur le prix de l'électricité est essentiel car les contrats ne sont pas à l'équilibre et nuisent au développement de la filière.

SUD a argumenté en évoquant l'enjeu d'acceptation de la filière nucléaire dans son ensemble via :

- **La maîtrise de nos déchets (CSD-V, CSD-C) – stabilité – moindre toxicité, aucune autre filière n'a une telle vision de ses déchets,**
- **La maîtrise de nos combustibles,**
- **Des transports limités,**
- **Un cycle du combustible fermé, mieux maîtrisé et limitant l'impact géopolitique (conversion de nitrate d'Uranyle à La Hague, Melox 2, multi recyclage en lien avec le projet de piscine d'EDF),**
- **Une valorisation des matières recyclées (Plutonium et d'Uranium),**
- **Une maîtrise des coûts de l'aval par un système de financement revu (tarif régulé du recyclage),**
- **Une vision long terme nette, connue et associée à un calendrier.**

SUD a évoqué l'enjeu économique :

La Hague et Melox se sont :

- 6500 emplois directs et indirects et **non délocalisables.**
- 800 M€ par an d'achats essentiellement locaux
- Des emplois de haute technicité (4000 rien qu'à la Hague) + 1000 prestataires qui participent à la vie économique de tout le territoire

SUD a évoqué aussi l'enjeu de compétences :

L'exemple des EPR sur les difficultés qu'entraînent la non anticipation des compétences doit être évité en ayant de la visibilité.

Il en va de même sur la relance difficile du site de Melox suite à plan de départ volontaire ayant impacté lourdement les compétences.

EDF était dans un contexte de fermeture de centrales (les 900 MWe) lors de la précédente PPE, on ne peut que constater que la relance est difficile (EPR).

Une relance coordonnée de toute la filière est essentielle pour agir de manière cohérente et responsable.

SUD a donc demandé des engagements forts dans le cadre du prochain CPN (conseil de politique nucléaire) et de la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) 2024-2033.